

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 29 AOUT 2023 -

DÉCISION N° 23 - 06 - 043

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 29 août 2023 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

Excusés :

- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : La convention de mutualisation de développements avec le pôle nouvelles technologies (PÔNT) de l'entente de Valabre.

Dans le cadre d'évènements majeurs tels que les feux de forêt, les inondations, les séismes ou les pandémies, l'État-Major interministériel de zone (EMIZ) de défense et de sécurité Sud-Est coordonne la conduite des opérations et l'engagement des moyens nationaux à l'échelon zonal.

Afin d'apporter une réponse rapide et adaptée à la situation d'urgence, un pôle dédié aux nouvelles technologies et gestion des crises (PÔNT) a été créé au sein de l'Entente de Valabre et propose divers services au profit des SDIS partenaires tels que :

- le développement informatique (logiciels et applications mobiles...);
- les formations et le partage de données des systèmes d'information géographique (SIG);
- l'interconnexion avec des logiciels externes (NEXSIS, SYNAPSE ...);
- l'accès à des matériels spécifiques tels que les drones, caméra 360...
- l'achat de licences de logiciels (CRIMSON...) à prix préférentiels.

Ces multiples prestations permettent de partager les informations, de favoriser la coordination et de proposer une aide à la décision en offrant une vision globale, synthétique et intelligible de la situation à tous les acteurs en présence.

Concernant les modalités financières, elles seraient les suivantes :

- une contribution forfaitaire donnant l'accès aux divers développements présentés ci-dessus fixée à 10 000 € par an. Le partenariat serait établi pour une durée de 3 années ;
- l'achat de la licence CRIMSON à tarif réduit pour la somme de 6 250 € HT pour les 3 années. Cette licence permet à l'ensemble des acteurs d'appréhender rapidement la situation tactique (SITAC) et facilite la mise en place de la gestion opérationnelle et du commandement (GOC) pour piloter les opérations.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau approuve le projet de convention de mutualisation de développements avec le pôle nouvelles technologies (PôNT) de l'entente de Valabre et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE